



*Commission des budgets
Le Président*

5.3.2024

M. Pascal Canfin

Président

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

BRUXELLES

Objet: Avis sur les propositions de la Commission relatives à un règlement en ce qui concerne la réattribution de tâches scientifiques et techniques et améliorant la coopération entre les agences de l'Union dans le domaine des produits chimiques (2023/0455(COD)), à une directive en ce qui concerne la réattribution de tâches scientifiques et techniques à l'Agence européenne des produits chimiques (2023/0454(COD)) et à un règlement établissant une plateforme de données commune sur les produits chimiques (2023/0453(COD)) (COM(2023)0783 – C9-0447/2023 – 2023/0455(COD))

Monsieur le Président,

Lors de sa réunion du 4 mars 2024¹, la commission des budgets a adopté, dans le cadre des procédures visées ci-dessus, un avis sous forme de lettre et m'a chargé de vous transmettre la position exposée ci-après.

Contexte de la proposition

Les trois propositions législatives qui composent le paquet «une substance, une évaluation» visent à rationaliser les évaluations des produits chimiques dans l'ensemble de la législation de l'Union européenne, à renforcer la base de connaissances sur les produits chimiques et à garantir une détection précoce des risques chimiques émergents et une action rapide en la matière.

¹ Étaient présents au moment du vote final: Asim Ademov, Maria da Graça Carvalho, Ana Collado Jiménez, José Manuel Fernandes, Andrzej Halicki, Niclas Herbst, Monika Hohlmeier, Janusz Lewandowski, Petri Sarvamaa, Katalin Cseh, Vlad Gheorghe, Charles Goerens, Fabienne Keller, Moritz Körner, Eva Maria Poptcheva, Pietro Bartolo, Jonás Fernández, Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier, Eero Heinäluoma, Margarida Marques, Javier Moreno Sánchez, Victor Negrescu, Matjaž Nemeč, Bogdan Rzońca, Rasmus Andresen, Francisco Guerreiro, Mounir Satouri, François Thiollet, Joachim Kuhs, Hervé Juvin, Enikő Györi.

Dans le cadre de ce paquet, certaines tâches seront réattribuées entre quatre agences de l'Union (l'ECHA, l'AEE, l'EFSA et l'EMA) et une plateforme de données commune sur les produits chimiques détenus par ces agences sera mise en place, garantissant des évaluations cohérentes et transparentes des substances chimiques utilisées dans des produits tels que les dispositifs médicaux, les jouets, les denrées alimentaires et les produits phytopharmaceutiques ou biocides.

Selon la fiche financière législative qui accompagne les propositions, ce paquet nécessitera, pour les quatre agences, un budget supplémentaire d'environ 33 millions d'EUR jusqu'en 2027, ainsi que 18 agents temporaires supplémentaires et 23 agents contractuels supplémentaires d'ici la même année.

La majeure partie du budget supplémentaire requis sera compensée par le programme LIFE.

Position de la commission des budgets

D'une manière générale, la commission BUDG est d'avis que les nouvelles tâches confiées aux agences décentralisées devraient être financées par de nouvelles ressources et ne devraient pas entraîner de réduction des fonds consacrés à d'autres programmes, même si le domaine d'action concerné est le même, en l'occurrence l'environnement et la santé. La réaffectation des fonds consacrés au programme LIFE devrait être limitée et examinée avec tout le soin requis, en particulier du fait des différents renforcements reçus, à la demande insistante du Parlement, lors de la procédure budgétaire annuelle. Dans ce contexte, il convient de rappeler qu'en ce qui concerne les agences partiellement autofinancées, la totalité des frais engagés en raison d'une prestation de service devraient être à la charge des clients qui bénéficient de ce service².

Dans le cadre de notre accord de coopération, nous nous tenons prêts à fournir à la commission ENVI un soutien technique tout au long du processus afin d'évaluer l'incidence budgétaire de toute décision des colégislateurs, d'éviter d'autres coupes dans le programme LIFE en veillant à ce que les redéploiements ne dépassent pas le strict nécessaire et d'optimiser la combinaison des contributions et des ressources issues du budget de l'Union.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Johan Van Overtveldt

² Voir la déclaration commune du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne sur les agences décentralisées.

**ANNEXE: ENTITÉS OU PERSONNES
DONT LE RAPPORTEUR A REÇU DES CONTRIBUTIONS**

Le rapporteur déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu aucune contribution d'une entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe en vertu de l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.